

2017-05-08

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue 8^e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2017-05-08-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 avril 2017
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique
familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Soumission pour le service de location d'une niveleuse
 - 6.2 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau
 - 6.3 Toponymie – enregistrement officiel du chemin E.Smith
 - 6.4 MTQ – Demande de réduction de vitesse sur le chemin Boileau
 - 6.5 Adhésion – REER collectif en vertu de la *Loi sur les Régimes Volontaires d'Épargne-Retraite*
 - 6.6 Demande de permis de sollicitation – Fondation des maladies du cœur et de L'AVC
 - 6.7 Embauche d'un aide premier-répondant – Karina McAuliff Woodbury
 - 6.8 Démission de l'employé 22-0008
 - 6.9 Entente de couverture incendie 2018- -2022 / Partie de la municipalité de Boileau
 - 6.10 Soumission d'asphaltage – Rue des Aulnes
 - 6.11 Stop Oléoduc Outaouais
 - 6.12 Offre de service - Urba+ Consultants
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 avril 2017
 - 7.4 Rapport des salaires nets au 30 avril 2017
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Nouveauté – Modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement
 - 10.2 Le journal du député
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 avril 2017

R2017-05-08-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Un citoyen présent

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Soumissions pour le service de location d'une niveleuse

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour le service de location d'une niveleuse :

- 1. Gilbert P. Miller et fils : Prix 125.00\$/h - taxes et transport en sus
- 2. Émilio Séguin Limitée : Prix 120.00\$/h - taxes et transport en sus
- 3. R.B. Gauthier : Prix 130.00\$/h - taxes et transport en sus

R2017-05-08-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la soumission de Émilio Séguin Limitée soit retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau

ATTENDU que la municipalité de Namur a adhéré à "l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau" (résolution de la MRC 2013-01-018);

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

R2017-05-08-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité de Namur nomme madame Annie Decelles, jusqu'à l'embauche officielle d'un nouvel officier en bâtiment et en environnement, à titre de personne désignée au sens :

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- De "l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et de la gestion des travaux prévus aux cours d'eau" en vigueur;
- Et des règlements de la MRC #075-205; #086-2007 et #087-2007

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente

Adoptée à l'unanimité

6.3 Toponymie – enregistrement officiel du chemin E. Smith

ATTENDU que suite à une recherche avec la Toponymie du Québec, le chemin E. Smith n'est pas enregistré officiellement, car madame Eunice Smith était toujours vivante lors de la demande faite par la municipalité en décembre 1996;

ATTENDU que le nom d'une personne vivante ou décédée depuis un an ne peut être donné à un chemin

ATTENDU que madame Smith est décédée le 18 janvier 2011, la municipalité de Namur peut faire la demande à la Toponymie du Québec pour officialiser le nom du chemin E. Smith;

R2017-05-08-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE madame Cathy Viens, directrice générale, soit et est autorisée d'envoyer la demande à la commission de la toponymie du Québec afin d'officialiser le nom du chemin E. Smith.

Adoptée à l'unanimité

6.4 MTQ – Demande de réduction de vitesse sur le chemin Boileau

ATTENDU que la traverse par les véhicules quads du chemin Boileau est dangereuse, car la vitesse permise sur ce chemin est de 70 km/h;

ATTENDU que le Club Quad Petite-Nation fait une demande de réduction de vitesse sur le chemin Boileau à la municipalité de Namur;

ATTENDU que le chemin Boileau appartient au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des Transports;

ATTENDU que la municipalité de Namur appuie la demande du Club Quad Petite Nation;

R2017-05-08-06 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des Transports de réduire la vitesse à 50 km/h sur le chemin Boileau à partir de la route 323 sur une distance de 1 kilomètre afin de rendre la traverse qui est située à 700 mètres de la route 323 plus sécuritaire pour les quadistes et pour les usagers de la route;

QUE la directrice générale, madame Cathy Viens soit et est autorisé à faire parvenir cette résolution au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des Transports ainsi qu'une copie au Club Quad Petite Nation

Adoptée à l'unanimité

6.5 Adhésion – REER collectif en vertu de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite

CONSIDÉRANT la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur doit offrir un régime permettant aux employés non visés par ses régimes d'épargne existants de cotiser à leur épargne-retraite;

R2017-05-08-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise l'adhésion au REER+ du Fonds de Solidarité FTQ, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;

QUE la directrice générale, madame Cathy Viens soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Namur, tous les documents requis

Adoptée à l'unanimité

6.6 Demande de permis de sollicitation – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

ATTENDU que la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC lance sa campagne annuelle de financement porte-à-porte 2016-2017 dans la région de la MRC de Papineau;

ATTENDU le conseil de la municipalité de Namur tient à cœur la mission de prévention et promotion de la santé de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC;

R2017-05-08-08 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise la fondation à faire du porte-à-porte, en juin 2017, pour leur campagne annuelle de financement 2016-2017, en prenant note qu'il est interdit de colporter dans la municipalité entre 20h00 et 10h00;

Adoptée à l'unanimité

6.7 Embauche d'un aide premier répondant – Karina McAuliff Woodbury

ATTENDU que madame Karina McAuliff Woodbury a déposé sa candidature au poste d'aide premier répondant;

ATTENDU que le service de sécurité incendie a besoin de nouveaux premiers répondants;

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur, monsieur Jonathan Turpin recommande fortement son embauche;

R2017-05-08-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE madame Karina McAuliff Woodbury soit et est embauchée officiellement à titre d'aide premier répondant pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 9 mai 2017, incluant une probation de six (6) mois.;

QUE madame McAuliff Woodbury s'engage à suivre la formation de premier répondant dès que la formation sera disponible et à obtenir son permis de conduire de classe 4A dans les trois (3) mois suivant l'obtention de sa certification.

Adopté à l'unanimité

6.8 Démission de l'employé 22-0008

ATTENDU que l'employé 22-0008 a remis sa démission en tant que pompier en date du 4 mai 2017 au directeur du service de sécurité incendie;

R2017-05-08-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le conseil municipal de Namur accepte la démission de l'employé 22-0008 en tant que pompier pour la municipalité de Namur.

•

Adopté à l'unanimité

6.9 Entente de couverture incendie 2018 – 2022 / Partie de la municipalité de Boileau

ATTENDU que l'entente de couverture d'une partie de territoire de la municipalité de Boileau viendra à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Boileau de signer cette nouvelle entente pour une durée de cinq (5) ans afin d'avoir une protection incendie sur son territoire;

ATTENDU que cette entente devra être signée avant le 31 juillet 2017 afin que la municipalité de Boileau puisse s'en prévaloir;

ATTENDU que la municipalité de Boileau est responsable de payer sa quote-part à la MRC de Papineau pour la sécurité incendie;

ATTENDU qu'en contrepartie de la fourniture de services de la protection contre l'incendie sur une partie du territoire de la municipalité de Boileau, la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, les municipalités de Namur et de Notre-Dame-de-la-Paix factureront chacune à la municipalité de Boileau, pour l'année 2018 et les quatre années subséquentes, la somme forfaitaire de DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (19 500,00\$) plus le pourcentage d'augmentation au budget annuel de la Régie;

ATTENDU qu'advenant qu'il n'y ait aucune augmentation au budget d'une année, aucune augmentation ne sera facturée. Cependant, advenant qu'il y ait une réduction du budget, aucune diminution ne pourra être exigée par la municipalité de Boileau;

ATTENDU que la contribution financière pour les années 2018 à 2022 de la municipalité de Boileau est payable à la Régie et aux deux municipalités de Namur et de Notre-Dame-de-la-Paix, au moyen de deux versements, soit les 15 février et 15 juin de chaque année, au montant de 9 750,00\$ payables à chacune, plus le pourcentage susrelaté, s'il y a lieu;

ATTENDU que les sommes payables ci-dessus ne sont que des montants de base; les interventions et mesures d'urgence seront facturées selon le Règlement de tarification de la Régie incendie;

ATTENDU qu'à défaut par la municipalité de Boileau d'acquitter sa quote-part, cette dernière portera intérêt à l'expiration de ce délai au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* ;

R2017-05-08-11 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette entente;

Adoptée à l'unanimité

6.10 Soumissions d'asphaltage – Rue des Aulnes

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'asphaltage de la rue des Aulnes:

ATTENDU que les trois fournisseurs offrent 2 options, soit **A** réasphalter la partie pulvérisée en 2016, soit **B** asphalter toute la rue des Aulnes ainsi que la rue des Ormes

OPTION A (réasphalter la partie pulvérisée en 2016)

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| 4. Asphalte Raymond inc. | Prix 80 651.47\$ / taxes en sus |
| 5. Uniroc Construction inc. | Prix 29 178.00\$ / taxes en sus |
| 6. Asphalte Bélanger | Prix 22 380.50\$ / taxes en sus |

OPTION B (asphalter toute la rue des Aulnes ainsi que la rue des Ormes)

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1. Asphalte Raymond inc. | Prix 234 400.00\$ / taxes en sus |
| 2. Uniroc Construction inc. | Prix 77 990.00\$ / taxes en sus |
| 3. Asphalte Bélanger | Prix 42 590.70\$ / taxes en sus |

R2017-05-08-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE l'option B soit choisie et que la soumission de Asphalte Bélanger soit retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Monsieur le maire est en total désaccord avec cette décision, ce dernier aurait préféré l'option A

6.11 Stop Oléoduc Outaouais

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution

6.12 Offre de service - Urba+ Consultants

ATTENDU que la municipalité de Namur a un besoin urgent des services en bâtiment et environnement;

ATTENDU que la municipalité est en processus d'embauche, mais que cette démarche nécessite un certain temps;

ATTENDU que la firme Urba+ Consultants offre ces services d'inspecteur virtuel et service d'inspecteur-remplaçant à distance pour un taux horaire de 65.00\$, de l'heure inclus un rapport hebdomadaire

R2017-05-08-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil de la municipalité de Namur accepte l'offre de la firme Urba+ Consultants au taux ci-haut mentionné pour un maximum de 16 heures par semaine;

QUE cette offre temporaire soit valide jusqu'à l'embauche de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Adoptée à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2017 totalisant un montant de 37 764.00\$.

R2017-05-08-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 37 764.00\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.4 Rapport des salaires nets

R2017-05-08-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal de Namur adopte de rapport des salaires nets du mois d'avril 2017 au montant de 20 734.86\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.3 et 7.4) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.0 Seconde période de l'assistance

Aucune question

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

- 10.1 Nouveauté – Modernisation de la Loi sur la qualité
- 10.2 Le journal du Député

11.0 Levée de la séance

R2017-05-08-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la séance soit et est levée à 20h30

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière